

## Les poids lourds dans nos vallées

Les calculs concernent plus particulièrement les deux cimenteries, Lafarge à Contes et Vicat à La Grave/Blausasc/Peillon.

Le nombre de camions est calculé sur les jours ouvrables et non sur une moyenne annuelle et il est multiplié par deux pour avoir le nombre exact de camions qui empruntent nos routes, car un camion qui monte est aussi un camion qui descend et vice versa.

### I. Lafarge

En 2001, ACME avait réalisé un comptage des mouvements de poids lourds générés par l'activité de la cimenterie Lafarge.

En accord avec le directeur de l'usine de l'époque, M. Harnisch, nous étions arrivés à un total de 112 camions par jour ouvrable, ce qui donne 224 mouvements de camions, que nous avons alors arrondis à 250 mouvements de camions par jour ouvrable.

En 2008, nous avons voulu actualiser ce comptage, à la lumière d'une augmentation de production depuis 2001.

Nous n'avons toujours pas repris dans le détail les chiffres fournis par M. Anseau (ingénieur procédé chez Lafarge-Contes), mais il arrive à un total de 250 mouvements/jour de camions.

En réalité, cela doit être plus car la production est autorisée pour 500 000 tonnes, M. Anseau s'est basé sur 450 000 tonnes, la carrière de Drap est surexploitée (plus des 150 000 tonnes autorisées par arrêté en 2007, ce qui induit plus de camions entre Drap et Contes, et l'autorisation de brûlage de déchets qui, potentiellement, par arrêté préfectoral, est de 12 500 tonnes/an + 10 000 tonnes de boues d'hydroxyde d'alumine) ; ces 22 500 tonnes de déchets sont susceptibles de générer à eux seuls 900 camions de 25 tonnes par an, soit 4 à 5 camions par jour ouvrable, vraisemblablement plus car la densité des résidus de broyage est assez faible.

Dans le document réalisé par le bureau d'études, il est signalé "*environ 100 camions/jour*" pour Lafarge : nous en sommes loin et bien au-delà ! **C'est au moins 250 !!**

**Il faut corriger ces chiffres.**

### II. Vicat

Sur la base des données Lafarge, si nous nous positionnons sur une production double de celle de Lafarge, Vicat devrait induire 500 mouvements/jour ouvrable de camions.

A cela, il convient de rajouter 105 000 tonnes de déchets que Vicat vient de se voir autoriser à incinérer, et qu'il prévoit de commencer à brûler dès le deuxième trimestre 2009, ce qui donne, pour des chargements de 25 tonnes, environ 20 camions par jour ouvrable, soit 40 mouvements de camions par jour ouvrable.

Cela est une fourchette basse car, pour Vicat aussi, les résidus de broyage ont une densité faible ce qui induira vraisemblablement plus de camions pour le même tonnage.

Il faut également penser que Vicat est autorisé à une production de 1 500 000 tonnes/an de ciment, ce qui peut encore rajouter jusqu'à 500 mouvements /jour ouvrable de camions.

**Pour le moment, nous nous contenterons d'en compter 540 !**

**Donc, pour les deux cimenteries confondues,  
nous arrivons à un total de 790 mouvements de camions/jour ouvrable,  
nous pensons pouvoir l'arrondir à 800.**

A tous ces mouvements de camions, il faut rajouter ceux dus aux autres entreprises des vallées.

Par exemple, en 2001, en accord avec le directeur de **OREDUI-Drap**, nous avons estimé à **170 mouvements de camions/jour ouvrable** ceux qui lui étaient imputables !

**Nous arrivons ainsi à près de 1 000 mouvements de camions par jour ouvrable**, sans compter les autres entreprises : Brenntag, Ciffreo et Bona et les autres distributeurs de matériaux de construction, le récupérateur de métaux de la zone industrielle de Contes... etc, etc.

On notera que le document soumis à l'enquête publique pour la prolongation de la pénétrante du Paillon faisait état de 21 000 véhicules/jour entre Contes et le début de la pénétrante à Drap, dont environ 4% de poids lourds, ce qui donnait environ 840 poids lourds/jour en 1998.

La projection pour 2010 était de 26 000 véhicules/jour, ce qui, si le pourcentage des poids lourds reste le même (ce qui est faux car de nouvelles entreprises se sont installées depuis, et les cimenteries ont augmenté leur production, et ont une autorisation pour les déchets), donnerait 1040 camions/jour.

Les chiffres donnés étaient des moyennes journalières, et pas des chiffres par jour ouvrable. Cela bien entendu augmente considérablement le nombre de poids lourds par jour ouvré. Par exemple, pour 1998, nous arrivons à environ 1210 camions /jour ouvré. Cela nous semble nettement plus conforme à la réalité que, riverains et utilisateurs de nos voies de circulation, nous connaissons.

Mais... si en 1998 nous dépassons les 1 200 camions/ jour ouvré... nous pouvons raisonnablement penser que nous les avons dépassé encore plus allègrement en 2008.

**Il est donc très important que les chiffres correspondant à l'activité des cimenteries soient revus à la hausse, et que le total correspondant à l'activité économique de nos vallées soit évalué.**

**Y a-t-il des comptages récents qui permettent de se faire une idée plus précise ?**

On notera aussi que tous les efforts pour inciter la population à délaisser le véhicule individuel au profit des transports collectifs aura pour effet

- d'augmenter considérablement la proportion des poids lourds qui circulent
- d'augmenter de façon notable leur nombre avec la multiplication des autobus.

Ce qui est un argument pour inciter les entreprises et RFF à trouver des accords pour diminuer le nombre des poids lourds sur les routes.

Février 2009  
Pour ACME,  
Nadine BROCH